



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.17.083 - Remboursement à Monsieur Daniel DE SAINT LOUP

Christian DUMAS expose :

Durant le mois d'août 2017, Monsieur Daniel DE SAINT LOUP domicilié 597 rue du Veau à SARAN a endommagé ses lunettes en heurtant une bordure en roulant à vélo sur une chaussée en travaux Place Clovis Vincent à Ingré.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le remboursement de 85.50 € TTC à Monsieur DE SAINT LOUP.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

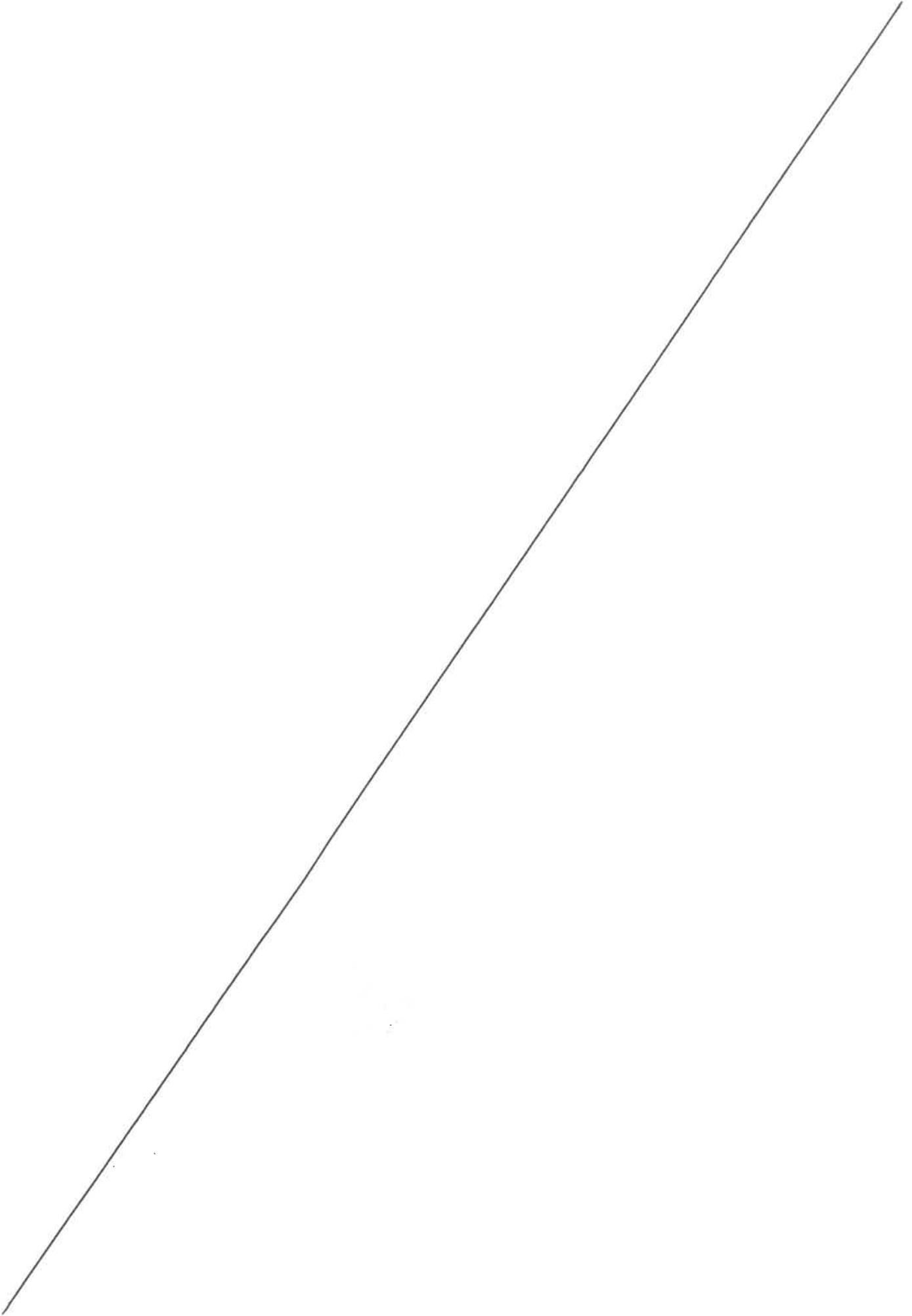
Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer**DL-17-083****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-46-42.01 (MI209017061)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20171219-DL-17-083-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Remboursement à Monsieur Daniel DE SAINT L

Date de décision : 19/12/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.7. Autres documents à caractère budgétaire ou comptable :
7.1.7.2. Comptable.Acte : DL.17.083-FIN-remboursement à M. Daniel DE SAINT-LOUP.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:46

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/12/17 à 15:46

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 15:53